



Nos vies avant tout!
EPI HSE

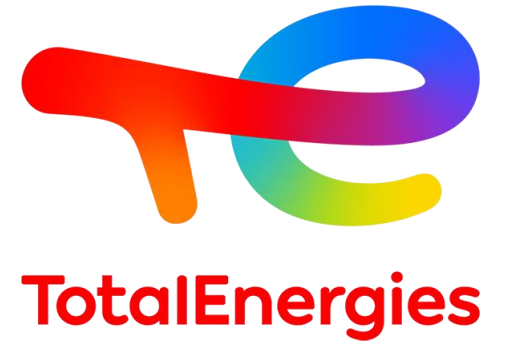
Feu vert sécurité

- 1 Le travaili Ma-t-il été expliqué ?
- 2 Est-ce que JE vois quelque chose de DIFFÉRENT par rapport à ce qui est prévu ?
- 3 AI-JE compris MA contribution pour prévenir les accidents ?
- 4 Je suis prêt pour commencer en sécurité

GO

STOP

J'ai des doutes
Je consulte mon supérieur



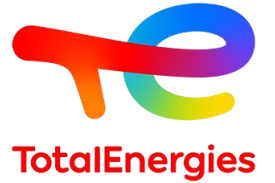
Feu vert sécurité

Webinaire – 9 juillet 2024

Fabrice Perche
(DG/STS/HSE/OSH/SPT)



Webinaire – Comment ça marche ?

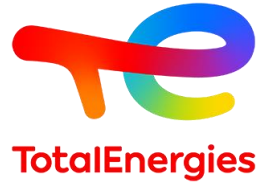


- Durée : 60 minutes – 40 minutes de présentation et 20 minutes de discussion
- Objectif de ce webinaire : Présenter le Feu vert sécurité révisé
- N'hésitez pas à :
 - Utiliser le bouton « conversation » pour poser une question ou répondre à une question posée par le présentateur
 - Ecrire des commentaires
 - Ajouter des réactions
- Vous ne pouvez pas :
 - Utiliser votre micro ou votre caméra

Safety moment



Alerte HSE



Nous avons la profonde tristesse de vous annoncer le décès d'un cordiste d'une entreprise partenaire, le 2 juillet, lors de travaux d'inspection d'un bac sur l'installation onshore OML58 au Nigeria. Nos pensées vont à la victime, sa famille et ses collègues.



Titre : Accident mortel lors d'un travail sur corde

Référence : ALERT- EP-TEPNG-WAH-2024-032

Date : 02/07/2024

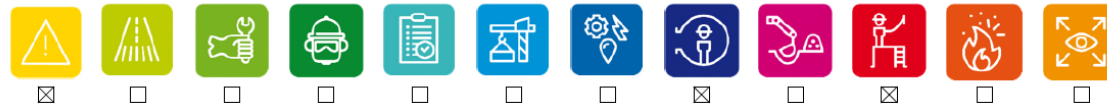
Activité : Exploration – Production

Pays : Nigeria

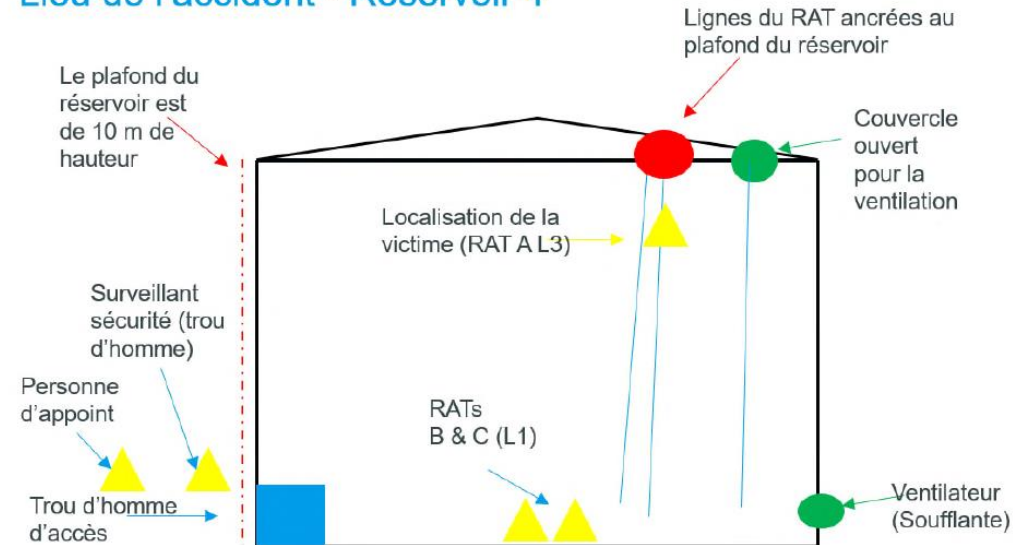
Site : OML58 Ogbogu Flow Station

Domaines : Sécurité poste de travail Risque technologique Transport Santé Environnement Sûreté Sociétal

Mots clés des causes : travaux sur cordes / Plan de sauvetage / Suspension
Mots clés des conséquences : décès



Lieu de l'accident - Réservoir 4



Analyse en cours

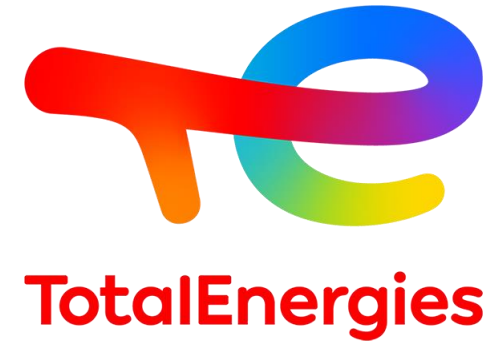
En attendant les résultats de l'analyse, rappels clés:

Temps de travail

Qualification

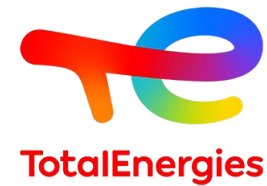
Exigences techniques

Plan de sauvetage (inc. auto-récupération et/ou auto-préservation)



Sommaire

1. Contexte
2. Le Feu vert sécurité en bref
3. Guide sur le Feu vert sécurité
4. Illustration du feu vert sécurité en 1'30''
5. Modification de la CR-GR-HSE-402 (Processus de permis de travail)
6. Déploiement des supports révisés
7. Des questions ?

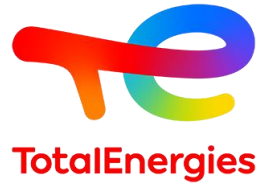


01.

Contexte



Nos vies avant tout : 3 rituels pour prévenir les accidents mortels



Nos vies avant tout !

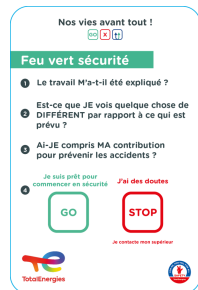


Focus de ce webinaire

Feu vert sécurité



Bref moment pour s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour commencer le travail en toute sécurité



SYSTEMATIQUE, juste avant de démarrer et redémarrer le travail

Life saving checks



Vérifications terrain pour s'assurer de la conformité avec nos règles



AUSSI SOUVENT QUE POSSIBLE, pendant l'exécution du travail

Tournées sécurité conjointes



Visites terrain conjointes, entre encadrants de TotalEnergies & d'entreprises partenaires, pour voir la manière dont les mesures de prévention sont réellement mises en oeuvre

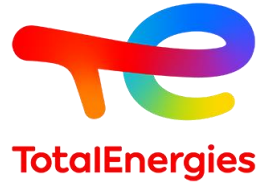


AUSSI SOUVENT QUE POSSIBLE

Pionniers depuis



Feu vert sécurité



- **Eté 2022**

95% d'adoption du **Feu vert sécurité** déclarée par les LBU mais les retours des audits MAESTRO, des visites de site et de l'accident mortel du Burkina Faso soulèvent des questions :

- Les quelques FVS* examinés montrent un **écart par rapport à l'objectif initial/attendu**
- Grande **variété** dans la manière de déployer le FVS (réf. Retours audits et visites de site)



Lancement d'une étude sur 12 entités de la Compagnie

- **1^{er} trimestre 2023 – Etude de l'ICSI sur le Feu vert sécurité :**

RC Donges (France), Anvers (Belgique), Laporte (USA)

EP Tempa Rossa (Italie), TEP Angola, TEP UK

MS Puerto Rico, Feluy (Belgique), TMSA (Afrique du Sud)

GRP Centrale CCG Bayet (France), REN Béziers (France), SAFT (Suède)

- **Pratiques hétérogènes** : Juxtaposition ou integration dans des pratiques locales existantes
- **Des adaptations pouvant apporter de bonnes interactions** et des échanges spécifiques, mais pouvant aboutir à un **rituel différent** de celui qui était prévu (rituels courts pour exprimer des doutes vs analyses de risque via checklist)



Lancement d'un groupe de travail dédié

02.

Le Feu vert sécurité en bref

Feu vert sécurité

Quoi : Etat d'esprit matérialisé par un **moment de courte durée** pour réfléchir sur les risques d'accident mortel

Pourquoi : Pour améliorer la conscience de la situation et pour renforcer l'attention afin d'anticiper ce qui pourrait mal se passer

Qui : Toutes les personnes impliquées dans la tâche, y compris lorsqu'une personne travaille seule. Cela peut inclure le personnel TotalEnergies lorsqu'il est présent

Quand :

- Au minimum, exigé pour chaque activité couverte par un permis de travail
- Exécuté après le Pré-job briefing
- **Juste avant le démarrage** du travail quand tout est prêt, et **juste avant le redémarrage** afin de s'assurer que les conditions n'ont pas changé

Où : Sur le lieu d'exécution ou à l'endroit le plus sûr à proximité

Comment : Chaque intervenant réfléchit aux 4 questions et interagit avec ses collègues. Si les conditions ne sont pas réunies, en cas de doute, ou en cas de changement, chaque intervenant peut dire **STOP (feu rouge)**.





Nos vies avant tout !
GO X TT

Feu vert sécurité

- 1 Le travail M'a-t-il été expliqué ?
- 2 Est-ce que JE vois quelque chose de DIFFÉRENT par rapport à ce qui est prévu ?
- 3 Ai-JE compris MA contribution pour prévenir les accidents ?
- 4 Je suis prêt pour commencer en sécurité J'ai des doutes

GO STOP

Je contacte mon supérieur



Pionniers depuis

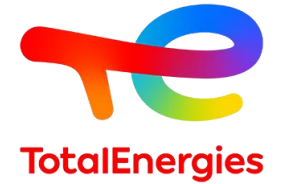


03.

Guide sur le Feu vert sécurité

Feu vert sécurité dans le processus permis de travail

(CR-GR-HSE-402)



- **Analyse de risques**
- **Préparation** comprenant la visite conjointe pour les travaux à risque élevé

- **Approbation** par l'autorité approbatrice
- **Acceptation** de l'autorité exécutive

- Opérations simultanées
- **Coactivités**

- **Délivrance** du Permis de Travail incluant la visite sur place pour les travaux à haut risque

- **Clôture** incluant la visite sur place pour les travaux à haut risque

Pré-job briefing

Explication à tous les intervenants

- du travail à réaliser
- de l'environnement de travail
- des risques identifiés
- et des mesures de prévention associées

Le Pré-job briefing est **documenté** et **signé** par l'autorité exécutive et par chaque intervenant

Permis de travail et documents associés

- **Pré-job briefing**
- **Feu vert sécurité**
- **Démarrage** des travaux
- Suspension / reprise et relève



Feu vert sécurité

Confirmation par tous les intervenants que le travail peut démarrer en toute sécurité

Répété après chaque pause



Guide FVS

- Quoi ?
- Pourquoi ?
- Quand et où ?
- Qui ?
- Feu vert sécurité et Pré-job briefing
- Exemple pratique de Pré-job briefing
- Comment ?
- Feu vert sécurité et Stop Card
- Questions et réponses
- Synthèse

Synthèse

Pré-job briefing



Feu vert sécurité

JUSTE avant de démarrer ou redémarrer le travail
Tout le monde est encouragé à s'exprimer !



Comment ?
Se réunir, échanger et prévenir les accidents

Une fois que l'Autorité Exécutrice a reçu le Permis de Travail de la part de TotalEnergies, l'équipe en charge de réaliser les travaux se réunit dans un endroit calme.

PRE-JOB BRIEFING

Le chef d'équipe débute par le Pré-job briefing, utilisant le Permis de Travail et les documents associés pour expliquer le travail à réaliser, l'environnement de travail, les risques et mesures de prévention associés.

Un accident particulier est placé sur les activités à risque élevé en expliquant l'importance des barrières prévues pour prévenir les accidents mortels. Des questions sont posées afin de s'assurer que les risques les plus importants et les mesures de prévention associées sont compris.

FEU VERT SECURITE

Sur le lieu de l'intervention, à l'aide de la carte Feu vert sécurité, le chef d'équipe réalise le Feu Vert Sécurité en interagissant avec chaque intervenant de l'équipe.

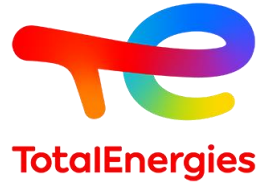
«Peter, de ton côté, vois-tu autre chose ?»

Bob, vois-tu un risque ou quelque chose de différent par rapport à ce qui était prévu ?

Non, je ne vois rien d'autre.

Moi non plus. Il n'y a personne d'autre dans la zone, donc pas de coactivité avec d'autres intervenants. C'est le mode opératoire habituel, mais je comprends que dans ce cas, l'accès est différent, et nous avons bien identifié les moyens d'évacuer si besoin.

Questions et réponses (extraits du guide)



Une activité n'est pas couverte par un permis de travail, le Feu vert sécurité est-il exigé ?

Une activité est couverte par une checklist avant démarrage (ex. Safe-To-Lift, nettoyage haute pression, etc.) qui doit être complétée avant de démarrer les travaux. Le Feu vert sécurité est-il exigé ?

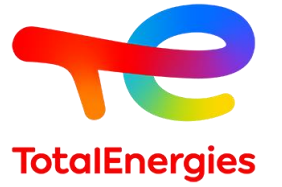
L'entreprise partenaire semble avoir un processus similaire en place. Le chef d'équipe doit-il animer le Pré-job briefing et/ou le Feu vert sécurité en utilisant les supports TotalEnergies ?

Un intervenant seul doit-il réaliser le Feu vert sécurité ?

04.

Illustration du feu vert sécurité en 1'30''

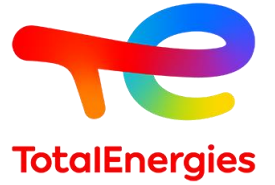
Feu vert sécurité en pratique



05.

Modification de la CR-GR-HSE-402 (*Processus permis de travail*)

Modification de l'exigence 3.5.2 de la CR-GR-HSE-402 (Processus permis de travail)



Requirement 3.5.2: Pre-job briefing et Feu vert sécurité

- Un pré-job briefing (*) est réalisé après délivrance du permis de travail. L'autorité exécutive explique aux intervenants, le mode opératoire, l'environnement de travail, les risques identifiés dans le permis de travail et les mesures de maîtrise des risques associés. Pour les « travaux à risque élevé », ce briefing est obligatoirement réalisé sur le lieu d'exécution ou à l'endroit le plus sûr à proximité. Il est documenté et signé par l'autorité exécutive et chaque intervenant. Il est répété après chaque changement dans l'équipe.
- Le « Feu Vert Sécurité » est réalisé juste avant de démarrer sur le lieu de l'intervention. Il est répété après chaque pause, à chaque redémarrage des travaux, afin de s'assurer de l'absence de changement sur les lieux d'intervention.

(Attentes 01.08 ; 04.02)

Le pré-job briefing est réalisé sur la base des informations contenues dans le permis de travail et autres documents associés. Ce briefing est de préférence réalisé sur lieu d'exécution ou à l'endroit le plus sûr à proximité, ce qui est obligatoire pour les « travaux à risque élevé ».

Le « feu vert sécurité » est un échange informel de courte durée basée sur 4 questions (annexe 6) favorisant une réflexion et une prise de recul sur les éventuels risques d'accidents mortels, et permettant le cas échéant d'exercer la Stop Card. Il complète le pré-job briefing et permet de s'assurer que tous les intervenants impliqués sont collectivement prêts à démarrer en toute sécurité. Le « Feu Vert Sécurité » permet de vérifier que ce qui est observé sur le lieu d'exécution est en ligne avec les informations partagées lors du pré-job briefing. Les travaux ne doivent pas démarrer en cas de doute ou si les conditions ne sont pas réunies (ex. impossibilité de mettre en œuvre une mesure prescrite). Les cas de feu rouge sont remontés, documentés et analysés dans le but de l'amélioration continue.

(*) Pré-job briefing = Briefing avant démarrage des travaux



06.

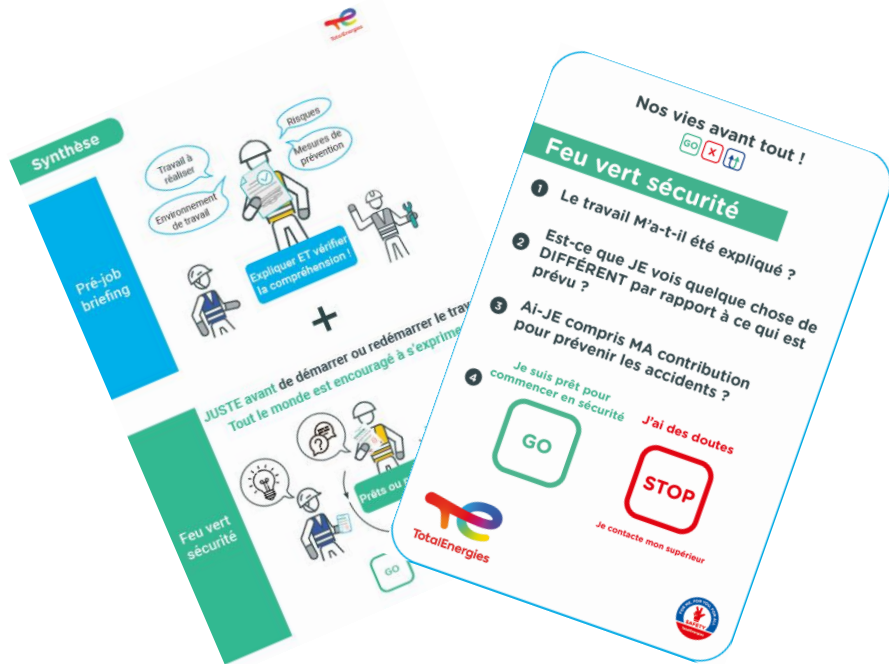
Déploiement des supports révisés

Déploiement des supports révisés

Disponible dans la Toolbox HSE

- ↳ Guide FVS disponible
- ↳ Carte FVS disponible
- ↳ Vidéo d'illustration du FVS
- ↳ PPT et enregistrement du webinar (prochainement)

Adaptation des processus existants (où cela est nécessaire)



Novembre 2024 – Janvier 2025

Communication Corporate « Nos vies avant tout »

FVS

Nov 2024

LSC

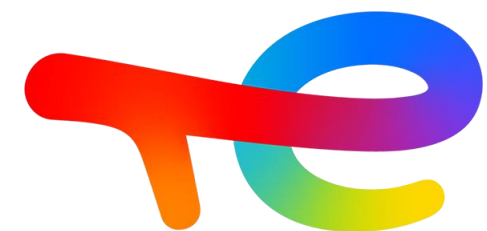
Déc 2024

TSC

Jan 2025

07.

Des questions ?

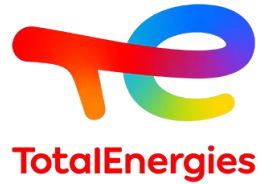


TotalEnergies

Merci



Avertissement - Propriété intellectuelle



Définition TotalEnergies / Compagnie

Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités comprises dans le périmètre de consolidation. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Il ne peut être déduit de la simple utilisation de ces expressions une quelconque implication de TotalEnergies SE ni d'aucune de ses filiales dans les affaires ou la gestion d'une autre société de la compagnie TotalEnergies.

Avertissement

Cette présentation peut contenir des déclarations prospectives, au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995, relatives à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux activités, à la stratégie et aux projets de TotalEnergies, qui sont soumis à des facteurs de risque et à des incertitudes résultant de changements dans, notamment, le développement et l'innovation technologiques, les sources d'approvisionnement, le cadre juridique, les conditions de marché, les événements politiques ou économiques. TotalEnergies n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. De plus amples informations sur les facteurs susceptibles d'affecter les résultats financiers de la Compagnie sont fournies dans les documents déposés par TotalEnergies auprès de l'*Autorité des Marchés Financiers* et de la US Securities and Exchange Commission. En conséquence, aucune certitude ne doit être accordée à l'exactitude ou à la justesse de ces déclarations.

Propriété intellectuelle

Toute reproduction, publication, transmission ou plus généralement toute exploitation des éléments de cette présentation est interdite, sauf autorisation écrite expresse de TotalEnergies.